



Compte-Rendu Sommaire Conseil Municipal du 27 Juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **27 juillet 2022**,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Pierre CAREIL**, Maire.

Date de convocation : **21 juillet 2022**

Effectif légal du Conseil Municipal	: 19
Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 15 (13 de 20h04 à 20h10)
Membres ayant pris part aux délibérations	: 17 (14 de de 20h04 à 20h10)

Étaient présents : Pierre CAREIL, Jean-Philippe GARNIER, Claudie MAUPETIT, Denis DUJARDIN, Myriam MESLEM, Isabelle THOUZEAU, Romain GADE ; Jacques BOSSARD, Léone BRODU, Anne-Marie EVEILLE, Delphine POUPIN ; Dominique DERLAND, Maryvonne GUILBAUD, Sébastien GUINET, Nicolas GAUDIN.

Avaient remis procuration :

Christine VERONNEAU à Anne-Marie EVEILLE,
Bernadette BOUNAUNET à Claudie MAUPETIT,

Absents

Alexandre CARPENTIER
François SARTORI

20 heures 04

Arrivées de Léone BRODU et Claudie MAUPETIT à 20h10.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil Monsieur Jean Philippe GARNIER est désigné pour remplir cette fonction.

Après modification, le Procès-verbal est approuvé à **l'unanimité** des 14 membres ayant pris part aux délibérations

N° 2022-58 FINANCES - BUDGET PRINCIPAL (14000) – DÉCISION MODIFICATIVE N° 02/2022

Dépenses Fonctionnement

Chapitre	Article	Nature	Montants
12	6411	Personnel titulaire	+ 12 000 €

Recettes Fonctionnement

Chapitre	Article	Nature	Montants
----------	---------	--------	----------

013	6419	Remboursement rémunérations personnel	+ 12 000 €
-----	------	---------------------------------------	------------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

VALIDE à l'unanimité des 14 membres ayant pris part aux délibérations la décision modificative n° 02/2022 du Budget Principal (14000) comme indiqué ci-dessus.

20h10 Arrivées de Madame Léone BRODU et de Madame Claudie MAUPETIT
17 membres prennent part aux délibérations.

N° 2022-59 VOTE DES DUREES D'AMORTISSEMENTS – BUDGET COMMUNE (14000), BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL (14004), BUDGET ASSAINISSEMENT (14001)

Afin de permettre l'amortissement des biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'adopter les durées d'amortissements des immobilisations suivantes :

Catégorie	Article comptable	Durée d'amortissement
Frais d'étude et insertion non suivis de réalisation	203*	5 ans
Subvention d'équipement	204*	10 ans

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité d'adopter les durées d'amortissements proposées ci-dessus.

N° 2022- 60 RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ADOpte à l'unanimité les modifications précitées et le tableau des emplois ainsi proposés ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

N° 2022-61 ADHESION DE LA VILLE DE SAINTE GEMME LA PLAINE A L'ASSOCIATION DU PASSEPORT DU CIVISME

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

D'adhérer à l'unanimité à l'Association des Maires pour le Civisme

De verser à cette Association la cotisation de 200 euros au titre de l'année 2022 ;

De désigner PIERRE CAREIL, Maire, et MYRIAM MESLEM, Adjointe, comme représentants de la collectivité ;

D'autoriser Monsieur le Maire et/ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

N° 2022-62 INTERCO -ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DU MATERIEL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

- **D'ADHERER à l'unanimité** au groupement de commande pour l'entretien et la réparation du matériel de défense extérieure contre l'incendie ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive de groupement de commande « Entretien et réparation du matériel de défense extérieure contre l'incendie » ;
- **D'APPROUVER** le rôle de coordonnateur du groupement de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans le cadre de cette procédure ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution,

N° 2022-63 INTERCO - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

APPROUVE à **l'unanimité** le rapport de la CLECT en date du 7 juillet 2022, tel qu'annexé à la présente délibération ;

- La séance est levée à 20h57